Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/09/2024 - 31945 - 2004 B 03839 - 477 952 717 - ABOULFADAM

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 3145

DGFiP N° 2065 2024
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code General des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2023 Et clos le 31/12/2023

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre [ ]
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case [ ]

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET, Adresse de la société : ABOULFADAM
65 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT DENIS
47795271700015

Adresse du siège social

Ancienne adresse : *(en cas de changement)*

B ACTIVITE

Activités exercées : ALIMENTATION GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15% : 1 132

Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* [ ]
Jeunes entreprises innovantes [ ]
Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur [ ]
Zone de développement prioritaire *Art. 44 septdecies* [ ]
Reprise d'entreprise en difficulté Art 44 septies [ ]
Zones franches d'activités Art. 44 *quaterdecies* [ ]
Zone de restructuration de la défense *Art. 44 terdecies* [ ]
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art. 44 sexdecies* [ ]
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ]
Autres dispositifs [ ]
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [ ]
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré
PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art. 244 quater W du CGI)* *(cocher la case)* [ ]

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impot representatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration [ ]

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe [ ]

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON

Si oui, indication du logiciel utilisé :

ECF : [ ] Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CAB ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
N° d'agrément du CGA : CGA [ ] Viseur Conventionné [ ]	Date : Lieu : Qualité et nom du signataire : M. Jamaa ABOULFADAM GERANT

« Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2024

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : ABOULFADAM 31/12/2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻		(e)	
		(f)	
(à préciser par nature sur les lignes e à h)		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. **Montant des revenus répartis** ❽		**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés;
- SCA - associés gérants;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements 8

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* **2024**

Désignation de l'entreprise ABOULFADAM

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2023

K – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts).

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A **2024**

Désignation de l'entreprise ABOULFADAM — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 65 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT DENIS

Numéro SIRET * 47795271700015

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	91 000	012		91 000
		Autres *	014	6 114	016	6 114	
	Immobilisations corporelles *		028	71 008	030	31 967	39 040
	Immobilisations financières * (1)		040	3 750	042		3 750
	Total I (5)		044	171 872	048	38 082	133 790
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060	79 112	062		79 112
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	493	070		493
		Autres * (3)	072	-1 065	074		-1 065
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	36 444	086		36 444
	Charges constatées d'avance *		092	134	094		134
	Total II		096	115 120	098		115 120
	Total général (I + II)		110	286 993	112	38 082	248 910

				Exercice N 1 NET
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	132	
	Report à nouveau		134	96 224
	Résultat de l'exercice		136	962
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	104 186
Provisions pour risques et charges	**Total II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	41 857
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	166	84 745
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : ..... 546)		172	15 326
	Comptes courants d'associés		173	2 793
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III		176	144 724
	Total général (I + II + III)		180	248 910

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©LogicielMTAE

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	602 005
Production vendue	Biens		215		214	
	Services		217		218	
Production stockée *	*(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)*				222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	602 005

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	447 813
Variation de stock (marchandises)*				236	-7 227
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	-96
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 669	- immobilier :)		242	61 980
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	2 204	244	2 638
Rémunérations du personnel*				250	79 110
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 947
Dotations aux amortissements*:	(dont amortissement du fonds de commerces :)			254	5 226
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	600 394

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 610
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	238
				Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes *(art. 217 octies)*	347				300	240
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles *(art. 39 quinquies D)*	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	170
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	962

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 962 — 314

REINTEGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
Amortissements excédentaires *(art. 39-4 C.G.I.)* et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles*				322		
Impôts et taxes non déductibles* *(Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)*				324	170	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration *(art. 239 sexies D)*	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

DEDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime — 997

Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986	ZFU-TE *(44 octies A)*	987			342
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981	JEI *(44 sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127	ZRR *(44 quindecies)*	138			
Bassin d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD *(art. 44 sexdecies)*	992	Zone de développement prior.	993			

Créance due au report en arrière du déficit		346			350
Dont divers — Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies	655			
	- art. 39 decies A	643			
	- art. 39 decies B	645			
	- art. 39 decies C	647			
	- art. 39 decies D	648			
	- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	- art. 39 decies F	990			
	- art. 39 decies G	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	1 132	354	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables: * — dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	1 132	372	

©LogicielMTAE

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	182 000	402	-91 000	404		406	91 000	
	Autres	410	12 228	412	-6 114	414		416	6 114	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 968	442	-5 359	444		446	6 609	
	Installations générales agencements divers	450	84 313	452	-26 356	454		456	57 956	
	Matériel de transport	460	10 733	462	-5 366	464		466	5 366	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 151	472	-1 075	474		476	1 075	
Immobilisations financières		480	7 500	482	-3 750	484		486	3 750	
TOTAL		490	310 895	492	- 139 022	494		496	171 872	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	12 228	502	-6 114	504		506	6 114
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 089	532	1 026	534		536	2 116
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	35 465	542	-11 767	544		546	23 698
	Matériel de transport	550	10 733	552	-5 366	554		556	5 366
	Autres immobilisations corporelles	560	1 266	562	- 479	564		566	786
TOTAL		570	60 782	572	-22 700	574		576	38 082

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values			
					Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

©Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	35 521
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	29 181
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©LogicielMTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM

Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	602 005
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	602 005

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	7 227
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	7 227

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	462 877
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 351
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	29 469
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	509 698

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	99 533

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE *(à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)*. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	99 533

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE *(Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)*	022	502 593
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

©LogicielMTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n° 2033—NOT-SD *(§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs)*.

SARL " ABOULFADAM "

Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 €
Siège social : 65 Rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis
R.C.S BOBIGNY B AGO-23

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 962 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice, notre chiffre d'affaires H.T. s'élève donc à : 602 005 €
Le montant des salaires s'élève à 79 110 €
Les charges d'exploitation se sont élevées à 600 394 € soit un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1 610 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 962 €.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2024.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 962 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 962 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant

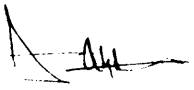

SARL " ABOULFADAM "

Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 €
Siège social : 65 Rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis
R.C.S BOBIGNY B 477 952 717

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente Juin, à dix huit heures, les associés de la Société, « ABOULFADAM », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur ABOULFADAM Jamaa, gérant associé, présent et acceptant

Le président constate qu'est présent en dehors de lui titulaire de 50 parts :

Monsieur ABOULFADAM Brahim, titulaire de 50 parts. Que le total des parts présentes est de 100 parts.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,

- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,

- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 962 € de la façon suivante :

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 962 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur ABOULFADAM Jamaa



Monsieur ABOULFADAM Brahim

